



C'EST
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE
DES LOCATAIRES

#1
JUN 2024



Vous informer, en proximité

J'ai le plaisir de vous adresser la première lettre "C'est Bon à Savoir", que j'ai voulu proche de vous et de la vie au sein des résidences de Pas-de-Calais habitat. Elle sera un lien nouveau entre nous, une façon simple de vous informer régulièrement et de vous accompagner dans votre quotidien, comme cette fois avec votre nouvel espace locataire et l'utilisation du chèque énergie pour le règlement des charges locatives, si celles-ci incluent du chauffage collectif. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Jean-Louis Cottigny
Président de Pas-de-Calais habitat

DÉCOUVREZ ET CRÉEZ VOTRE NOUVEL ESPACE LOCATAIRE

Depuis le 5 mars dernier, pour faciliter vos démarches, Pas-de-Calais habitat a mis à votre disposition un nouvel espace personnel en ligne, accessible depuis notre site internet : www.pasdecalais-habitat.fr Il donne accès à un grand nombre de services :

- Consulter votre compte locataire
- Télécharger votre avis d'échéance
- Obtenir un relevé de compte
- Mettre en place un prélèvement automatique
- Payer votre loyer par carte bancaire de manière sécurisée
- Solliciter une demande technique

Connectez-vous sur
www.pasdecalais-habitat.fr
→ rubrique Espace locataire

Cliquez sur : **Créez votre espace locataire.**

Attention : vous devez créer un nouveau compte même si vous en possédez déjà un. Vous ne pourrez pas vous connecter avec vos anciens identifiants/mot de passe.



L'application mobile est
disponible sur les stores



LE CHÈQUE ÉNERGIE, UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT DE VOS CHARGES LOCATIVES

Les chèques énergie ont été envoyés tout au long du mois d'avril. Si vous êtes éligible, vous l'avez reçu automatiquement par courrier, à la dernière adresse indiquée à l'administration fiscale.

Comprise entre 68 et 277 € selon les revenus et la composition familiale, cette aide permet de payer les factures d'énergie (gaz, électricité, fioul...).

Grande nouveauté 2024 : si vous êtes bénéficiaire du chèque énergie et que votre résidence est chauffée collectivement, vous pouvez utiliser la somme perçue pour régler vos charges locatives. Pour cela, rien de plus simple : venez déposer votre chèque dans votre agence Pas-de-Calais habitat.

Pour rappel, le chèque énergie 2024 est utilisable jusqu'au 31 mars 2025.



89% DES LOCATAIRES SONT SATISFAITS DE PAS-DE-CALAIS HABITAT*

*Enquête menée par l'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts-de-France auprès de 2 400 locataires de Pas-de-Calais habitat



Flashez ce QR-Code pour en savoir plus



Point dialogue | 03-21-62-62-62
NUMÉRO NON SURTAXÉ

www.pasdecalais-habitat.fr



DES ENVIES PLEIN LA TÊTE, ILS FONT BOUGER LEUR QUARTIER

Dans le quartier du ballon, une poignée d'habitants a décidé voici deux ans de se mobiliser : ils ont fondé l'association *Touche à tout, services pour tous*.

Création d'une boîte à livres, mise en place d'une armoire à dons en libre accès, fabrication de bacs à fleurs, de panneaux de signalisation, de nichoirs et de mobilier extérieur, ateliers travaux manuels pour les enfants, collecte de peluches et de jouets pour le secours populaire à Noël : les bénévoles du collectif n'ont pas ménagé leurs efforts pour proposer aux habitants du quartier des animations régulières. Autant d'occasions de se retrouver et de prétextes à embellir ou faciliter la vie dans le quartier.

Cette année, des carrés-potagers

Cette année, toujours avec l'aide des collaborateurs de l'agence de Beuvry, ils ont décidé de mettre l'accent sur le jardinage. Une idée née lors d'une réunion où les habitants étaient invités à donner leur avis et apporter leurs idées. Des ateliers parents-enfants sont prévus pour créer des carrés potagers. Les enfants pourront ainsi apprendre comment planter de petits fruitiers, des herbes aromatiques, des tomates et ainsi découvrir les cycles de la nature, de la graine au fruit.

Si la démarche prend racine et que les habitants ont envie d'aller plus loin, il leur sera possible de créer un véritable jardin partagé. Les cultures pourront alors être plus productives et diversifiées et donner lieu à des ateliers cuisine pour échanger des recettes de repas équilibrés, bons pour la santé et économiques pour le porte-monnaie !

En parallèle, les ateliers parents-enfants se poursuivent les mercredis après-midi, permettant aux plus jeunes d'exprimer leur créativité et à tous de partager des moments privilégiés.

Vous aussi, vous pouvez vous engager pour votre résidence, votre quartier, que ce soit pour les enfants, les seniors, les personnes isolées, le développement de services ou la création d'activités.

Faites part de vos idées à votre gardien ou à votre responsable d'agence : ils peuvent vous aider à concrétiser votre projet.



Des bacs à fleurs, créés avec du bois récupéré, agrémentent joliment la résidence.

CHANGEMENT DE GAZ DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

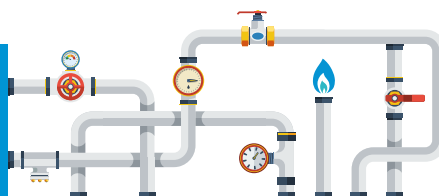
En 2024, une partie des Hauts-de-France change de gaz. GRDF doit régler les appareils alimentés en gaz naturel des consommateurs.

Si votre ville est concernée, vous serez contacté par un technicien GRDF afin qu'il effectue ce réglage.

Cette opération est gratuite.

Soyez vigilant : si le réglage n'est pas fait, GRDF coupera l'alimentation gaz lors du changement.

Plus d'infos



VOTRE AGENCE

Rue du Ballon à Beuvry

Pas-de-Calais habitat compte désormais 31 agences et 10 points de contact proches de chez vous. Au sein des agences, les responsables d'agence, conseillères logement et conseillères sociales vous reçoivent, avec ou sans rendez-vous.

Horaires d'ouverture :

- Lundi de **9h à 12h**
- Mardi de **14h à 16h**
- Jeudi de **9h à 12h**
- Vendredi de **14h à 16h**



Votre responsable d'agence :
Muriel Nguon

Avec l'équipe de proximité, elle est la garante de la qualité de service et vous apporte des réponses adaptées aux questions concernant le quartier, la résidence, votre logement.

Votre conseillère logement vous reçoit lors de ses permanences :

- Jeudi de **9h à 12h**

Elle vous accompagne tout au long de votre parcours locatif, depuis la demande initiale jusqu'à l'entrée dans votre nouveau logement.

Votre conseillère sociale vous reçoit lors de ses permanences :

- Mardi de **14h à 16h**

Elle vous accompagne en cas de difficultés de paiement du loyer, vous conseille et vous oriente, si besoin, vers les structures partenaires adaptées.



Pour prendre rendez-vous avec votre responsable d'agence, votre conseiller(e) logement ou votre conseillère sociale :
☎ 03 21 62 62 62

Pour vos demandes d'intervention technique relatives au contrat multiservices dont vous bénéficiez pour votre logement :



03 21 21 93 10

monlogista.fr